

**1989**

**21 janvier**

**François FURET**

*L'idée d'ancien régime sous la Révolution*

*Débat Publ. dans le présent Bulletin.*

**18 Février**

**Assemblée Générale**

**Le Conseil d'Administration sortant est réélu à la majorité absolue en son entier.**

**Brigitte SIBERTIN-BLANC**

*La fin de la Visitation Sainte-Marie de Compiègne*

*Publ. dans le présent Bulletin.*

**4 Mars**

**Bernard MERLETTE**

*La fin de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne*

C'est par une remarquable leçon d'archivistique que l'abbé Merlette commence son exposé sur la fin de l'abbaye Saint-Corneille. Des administrations concurrentes (municipalité, district, département), l'incohérence ou même les contradictions d'une législation prise à la hâte, ont fourni certes des archives abondantes, mais trop souvent incomplètes ou mal classées.

Cependant l'érudit conférencier, à partir de ces données locales, comparées et confrontées aux données nationales, put établir ou confirmer un certain nombre de faits qui avaient jusqu'ici échappé aux précédents chercheurs (de Marsy, Muller).

En 1789, Saint-Corneille est constitué de bâtiments, d'un domaine foncier, de droits et de redevances (celles-ci généralement affermées contre une rente fixe). Comme en toute abbaye soumise à la commende, il convient de distinguer la mense conventuelle et la mense abbatiale : celle-ci a été unie par Anne d'Autriche au titre abbatial du Val de Grâce : le titre abbatial a donc été supprimé, la place de l'abbé est tenue par le Prieur, qui est un religieux.

D'après l'estimation de la commission des réguliers, les revenus de Saint-Corneille sont évalués à 23 000 livres par an.

L'endettement datant des années 1750-1767, s'atténue par le remboursement des emprunts, auquel participe la Caisse de la Congrégation de Saint-Maur.

La communauté contrairement à ce qui avait été dit, était encore relativement nombreuse : entre 14 et 16 religieux : les profès, en obédience à Saint-Corneille, pouvaient être renvoyés dans d'autres maisons. Parmi eux, sept enseignaient au collège.